

ACHATS AVEC LA COOPERATIVE

CE QUI EST PERMIS / CE QUI NE L'EST PAS

Ce qui est autorisé	Ce qui est toléré	Ce qui est interdit
<p>Tout ce qui rentre dans le cadre d'un PROJET PÉDAGOGIQUE géré par les enfants avec l'aide des adultes, que ce soit au niveau d'une classe ou au niveau de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion d'une classe transplantée ✓ Sorties (musées, cinéma...), spectacles (entrées, transport...) ✓ Matériel pour la réalisation du projet ✓ Livres sur une thématique ✓ Prestation d'un intervenant extérieur <p>Le versement de subventions se fait dans le cadre d'un projet précis (sortie, classe découverte...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Achat exceptionnel d'un ou deux manuels, de fournitures scolaires en petite quantité, pour finir l'année ou pour des élèves arrivant en cours d'année... si aucun autre financement ne peut être trouvé 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Achat de manuels scolaires, de fichiers, de guides du maître, de fournitures scolaires et de matériel (documents papier ou numérique) pour le fonctionnement normal de l'Ecole et de la classe ✗ Achat du nécessaire pour la trousse à pharmacie ✗ Règlement des entrées/transport pour la piscine (et tout ce qui relève des enseignements obligatoires) <p>Le versement de subventions de la mairie pour le fonctionnement de l'école ou les fournitures scolaires est illégal ("gestion de fait")</p>
<p>Matériel pédagogique et éducatif « facultatif » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Achat de jeux de société, puzzles... ✓ Abonnement à des revues ou des journaux pour les enfants ✓ Achat de livres pour la bibliothèque ✓ Achat de petits matériels pour la cour (ballons, raquettes, balles...) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En cas de perte de justificatif (facture/ticket), 2 attestations sur l'honneur autorisées par an/par école maximum 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Achat sans pièce justificative (facture, ticket...) ✗ Abonnement à des revues pédagogiques pour les enseignants ✗ Abonnement pour des livrets numériques scolaires ✗ Logiciel de gestion d'Ecole
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Achat de gros matériel rentrant dans le cadre d'un projet pédagogique et sur décision écrite du Conseil de Coop <p><u>Exemples</u> : appareil photo, vélos, tablettes, matériel audio et vidéo achetés par la coopérative et inscrits au cahier d'inventaire de la coopérative... - Attention à la mise aux normes et sécurité de ces matériels : pas de contrats d'entretien possible par la Coop et pas d'obligation pour la mairie de les prendre en charge – NOUS CONSULTER</p>		<ul style="list-style-type: none"> ✗ Photocopieur ✗ Contrat d'entretien (photocopieur, ordinateurs...) ✗ Abonnement téléphonique, abonnement internet ✗ Achat d'appareils électroménagers pour la salle des maîtres ✗ Gros matériel d'EPS, aires de jeux extérieures, mobilier (même pour la BCD)
<p>Matériel et services nécessaire à la vie et aux projets de la COOPÉRATIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adhésion OCCE et assurances MAE/MAIF ✓ Financement d'intervenant (uniquement sur facture de l'organisme qui l'emploie) ✓ Participation financière à des actions de solidarité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Possibilité de faire transiter la cotisation USEP par le compte de la coop avec collecte spécifique (cette demande doit bien être identifiée USEP auprès des parents) 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Employer directement un intervenant (GUSO, fiche de paye...) ✗ Ouvrir un livret A ✗ Signer un crédit
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Achat de timbres pour le fonctionnement de la Coop ou pour une correspondance scolaire ✓ Achat de cartouches d'encre en rapport avec un projet (ex : journal scolaire) 		<ul style="list-style-type: none"> ✗ Achat de matériel pour la direction de l'école ✗ Affranchissement du courrier administratif ✗ Consommables (cartouches, papier...) pour le fonctionnement de l'école ✗ Photocopies

Toutes les factures doivent être au nom de la COOP et PAS de l'école ni des enseignants (aucun problème pour les tickets de caisse)

En cas de doute, nous contacter. Site internet : www.ad43.occe.coop Courriel : ad43@occe.coop